# MOUSTIQUE TIGRE :
# point de situation en Gironde

## DOSSIER DE PRESSE

**Mai 2018**

# Sommaire


**Communiqué de presse** **p.3**

**Mieux connaître le moustique tigre** **p.4**

**Des gestes simples pour se protéger efficacement** **p.9**

**Les acteurs impliqués dans la surveillance renforcée du moustique tigre en Gironde** **p.11**

**Les maladies : chikungunya, dengue, Zika** **p.13**

**Les supports d'information à diffuser largement** **p.14**


## Contacts presse


**Préfecture de la Gironde**
**Sophie BILLA / Agathe NOUGUE**
☎ 05 56 90 60 18 - pref-communication@gironde.gouv.fr

**Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**
**Marie-Claude SAVOYE** ☎ 05 47 47 31 45
ars-na-communication@ars.sante.fr

**Département de la Gironde**
**Typhaine Cornacchiari** ☎ 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44- typhaine.cornacchiari@gironde.fr
**Laurent Gazal** ☎ 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

**Etablissement public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique (EID Atlantique)**
**Sébastien CHOUIN** ☎ 05 46 88 12 34 - contact@eidatlantique.eu

## Communiqué de presse

# Surveillance du moustique tigre en Gironde :
## les partenaires mobilisés pour la campagne 2018

**La Gironde est classée au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce niveau signifie que le moustique *Aedes albopictus* est implanté et actif dans le département. Le moustique tigre peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur de ces virus. C'est pourquoi une surveillance renforcée est mise en place du 1er mai au 30 novembre.**

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, Santé Publique France et sa cellule d'intervention en région (Cire), la Préfecture de la Gironde, le Département de la Gironde et l'Etablissement public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique (EID Atlantique), poursuivent conjointement la mise en place d'un plan d'actions spécifique. L'ensemble des actions est coordonné par le Préfet au sein d'une cellule départementale de gestion. Membre de l'EID Atlantique, le Département de la Gironde finance à ce titre 100% de la surveillance et la lutte contre le moustique tigre en Gironde. Dans le cadre de la surveillance épidémiologique renforcée, l'ARS recense et traite les signalements des cas suspects importés probables et confirmés de chikungunya, de dengue et de Zika.

Ce plan d'actions détaille l'ensemble des mesures permettant de détecter et suivre l'évolution de moustiques invasifs, mais aussi de mettre en œuvre de manière rapide et coordonnée des mesures de protection des personnes. Ces mesures sont définies par l'arrêté préfectoral du 30 avril 2018.

Il comporte :

- **Des opérations d'information/sensibilisation** : **chacun peut, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.** En particulier, il est vivement recommandé de supprimer les eaux stagnantes qui favorisent la reproduction du moustique autour de son domicile (soucoupes des pots de fleurs, vases, gouttières mal entretenues, pneus usagés, etc.) ;
- **La mise en place d'une veille citoyenne** : chaque personne peut signaler la présence du moustique tigre sur www.signalement-moustique.fr ;
- **Une surveillance entomologique (surveillance des populations de moustiques)** par le déploiement de pièges pondoirs permettant de surveiller la progression géographique du moustique dans le département ;
- **Une surveillance épidémiologique (surveillance des cas humains)** renforcée et une organisation du signalement des cas suspects probables et confirmés de chikungunya, de dengue et de Zika en lien avec les professionnels de santé.

Ce dispositif de surveillance et de signalement a pour but, après confirmation de la présence du moustique tigre de **mettre en place rapidement des mesures de lutte contre les moustiques (suppression des eaux stagnantes, traitement de désinsectisation…) pour éviter la transmission locale des virus.**

# Mieux connaître le moustique tigre

*Source :* www.signalement-moustique.fr *(site du ministère de la santé)*

**Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, tout moustique n'est pas un moustique tigre.**

**Comment reconnaître le moustique tigre ?**

- Il est très petit (plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.
- Son corps et ses pattes sont zébrés noir et blanc
- Sa piqûre est douloureuse
- Il pique durant la journée (ce n'est pas lui qui empêche de dormir)

Ces caractéristiques permettent de ne pas le confondre avec d'autres espèces de moustiques locaux plus ou moins zébrées.

Le moustique tigre est également appelé *Aedes albopictus* et peut, dans certaines conditions bien particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika.

**Voici une série de photos du moustique tigre afin de vous aider à l'identifier.**

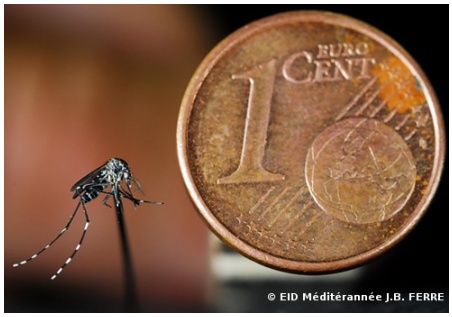

## MODE DE VIE

**Cycle de vie:**
La vie d'un moustique se déroule sous quatre formes distinctes : l'œuf, la larve, la nymphe et l'adulte.

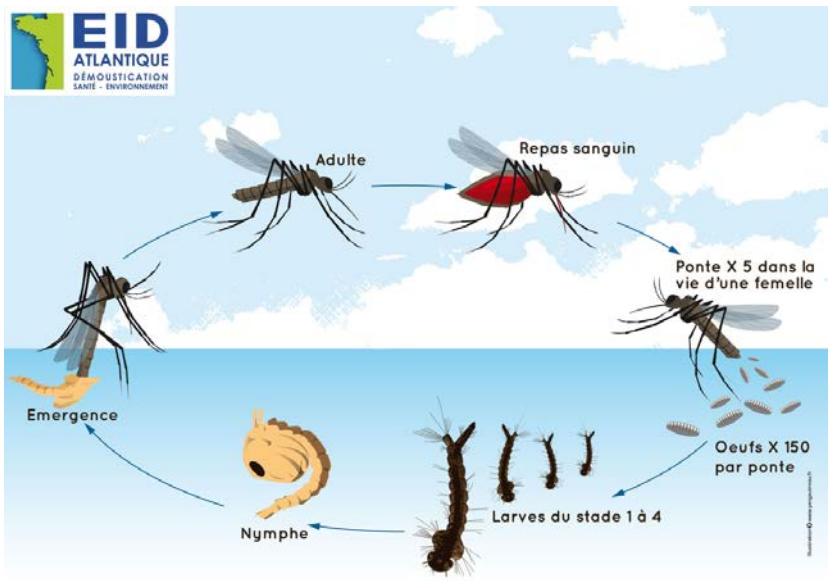


© www.yanngautreau.fr

La première phase de la vie du moustique se déroule en milieu aquatique (stades œuf, larve et nymphe). Seul le stade adulte se déroule en milieu aérien**. Les larves de moustique ont besoin d'eau stagnante pour se développer.**

Le moustique tigre est actif de mai à novembre. Il passe la période hivernale en diapause (période de repos) : les adultes meurent et les œufs pondus à l'automne écloront au printemps suivant.

Le moustique tigre est une **espèce particulièrement nuisante**, agressive envers l'Homme, qui **pique dans la journée**, principalement à l'aube et au crépuscule, le plus souvent à l'extérieur.

### Gîtes de développement :

Le moustique s'adapte rapidement dans un très large éventail d'habitats.

L'espèce est **adaptée à l'environnement humain** et **se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains, ainsi que dans des zones urbaines très denses**.

*Aedes albopictus* a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots…).

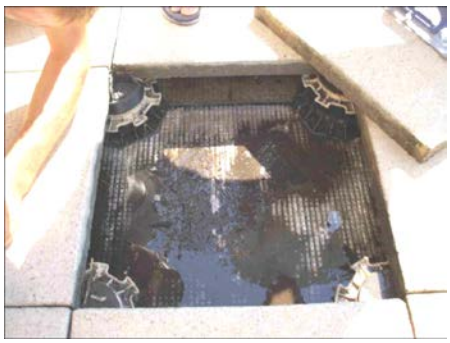

## AIRE DE REPARTITION

### Modes de dispersion :

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain, en colonisant une multitude de récipients dans lesquels il pond ses œufs.

Grâce au commerce international et notamment à celui des pneus usagés, *Aedes albopictus* a progressivement été introduit sur les cinq continents ces trente dernières années.

L'espèce est aujourd'hui implantée dans plus de 80 pays d'Asie, de l'océan Indien, du Pacifique, d'Afrique, du bassin méditerranéen et des Amériques. Cette expansion fulgurante lui vaut d'être classé parmi les dix espèces les plus invasives au monde.

**Aire de répartition en France** :

Détectée en Italie dans les années 90, l'espèce est surveillée en France métropolitaine depuis les années 2000. Cette surveillance est principalement mise en place dans les grandes agglomérations et le long des axes de communication car les œufs et adultes peuvent être déplacés passivement par l'homme.

Initialement, les zones surveillées étaient des sociétés importatrices de pneus usagés depuis des zones où *Aedes albopictus* était présent, ainsi que la frontière franco-italienne. Parallèlement à des introductions, détectées puis contrôlées, chez certains importateurs de pneus dans le nord de la France, l'implantation d'une population d'*Aedes albopictus* a été mise en évidence dans le Sud-Est de la France en 2004 à Menton. La surveillance s'est ensuite amplifiée et a permis de suivre sa progression.

A ce jour, l'espèce est implantée dans des communes de 33 départements de France métropolitaine, dont le département de la Gironde.
Des interceptions (identification de la présence et contrôle) sont également régulièrement réalisées en d'autres points du territoire.

## Bilan de la surveillance entomologique pour la saison 2017 en Gironde

- **408 pièges installés sur 81 communes**
- **30 communes sont classées en zone colonisée**
- **695 signalements ont été reçus par l'EID Atlantique dans le cadre de la veille citoyenne.**
- **68 cas suspects importés de chikungunya, de dengue ou de zika** ont été reçus par l'ARS Délégation départementale de la Gironde,
- **132 enquêtes entomologiques ont été réalisées par l'EID Atlantique, concernant 34 cas suspects importés**. Une de ces enquêtes a mis en évidence la présence de moustique tigre dans des lieux fréquentés par le malade en période de virémie. Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2017, une opération de lutte antivectorielle a alors été mise en œuvre sur la commune de La Réole en lien avec la collectivité.

L'année 2017 a été marquée par la progression de l'implantation en Gironde du moustique tigre qui a été détecté sur 12 nouvelles communes. Compte tenu des densités de moustiques et des périmètres d'implantation, il est considéré comme étant implanté et actif sur 30 communes de Gironde : Ambarès et Lagrave, Ambès, Andernos-les-Bains, Beautiran, Bègles, Bordeaux, Bruges, Eysines, Gradignan, Gironde sur Dropt, La Brède, La Réole, Lamothe Landerron, Langon, Lanton, Le Bouscat, Libourne, Mérignac, Mongauzy, Montagoudin, Pessac, Podensac, Saint André de Cubzac, Saint-André-et-Appelles, Saint Sulpice de Faleyrens, Saint Louis de Montferrand, Saint Médard d'Eyrans, Saint-Michel de Rieufret, Talence, Villenave d'Ornon.

Par ailleurs, il a été détecté ponctuellement sur **21 communes de Gironde** : Bassens, Cadillac, Captieux, Fontet, Floirac, Gujan-Mestras, La Teste-de- Buch, Martillac, Noaillac, Pondaurat, Saint Denis de Pile, Saint Emilion, Sainte Eulalie, Saint Loubès, Saint Médard en Jalles, Saint Pardon de Conques, Saint Vincent de Paul, Savignac, Saugon, Toulenne et Virsac.

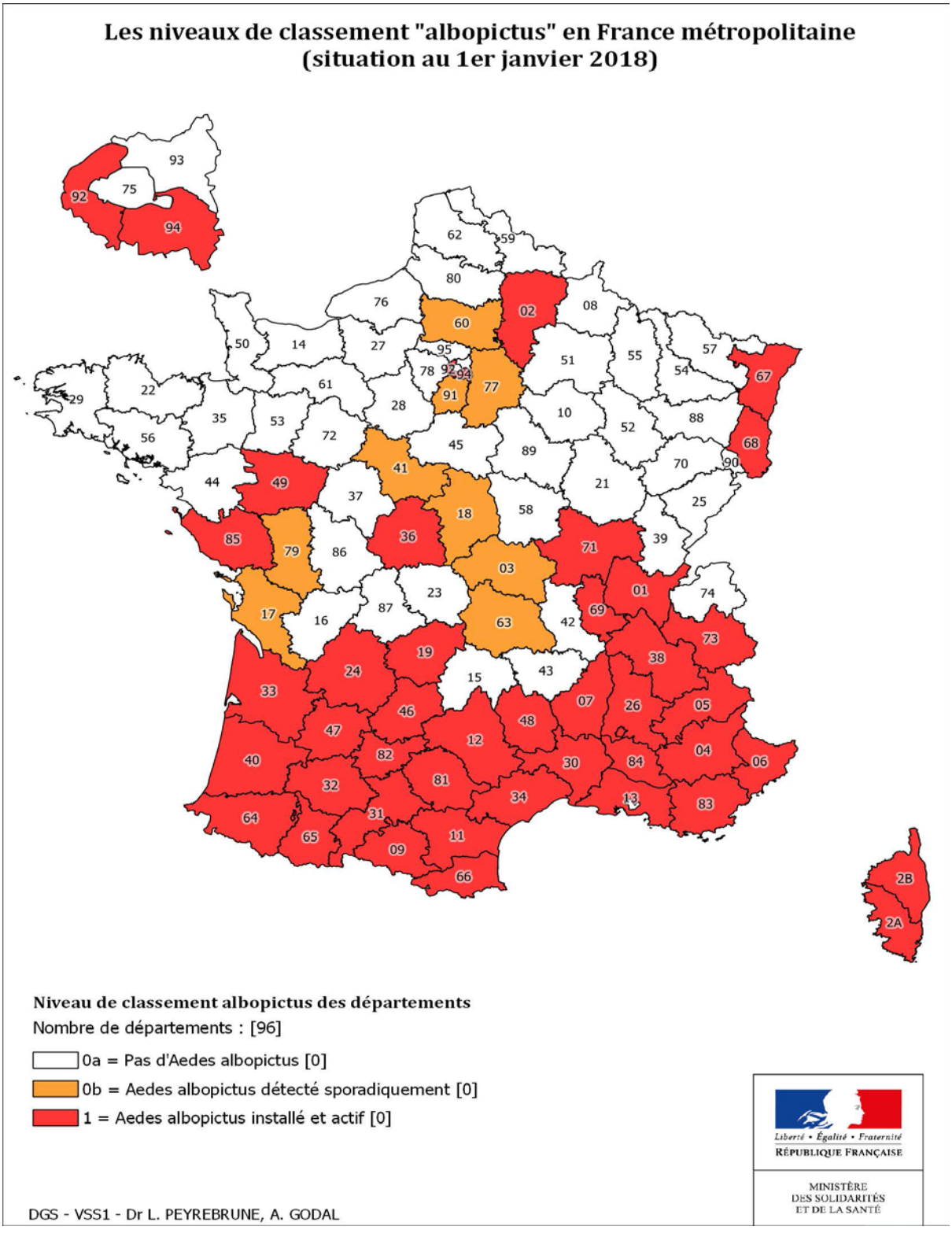


source : Ministere de la santé

EID ATLANTIQUE
DÉMOUSTICATION
SANTÉ - ENVIRONNEMENT

# Carte n°17 : Présence d'*Aedes albopictus* dans le département de la Gironde en 2017

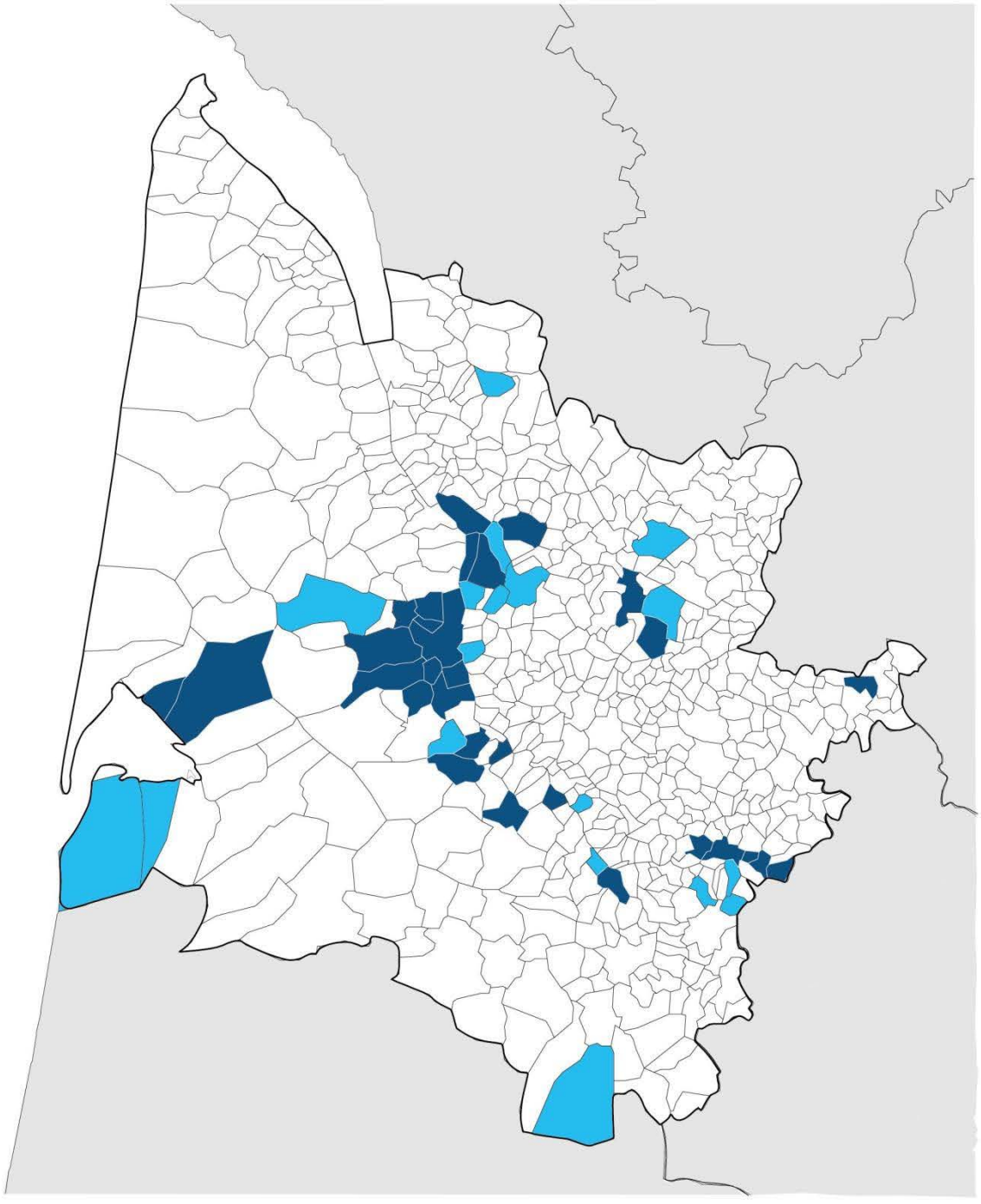

Légende :

- absence d'*Aedes albopictus*
- présence ponctuelle et contrôlée d'*Aedes albopictus*
- *Aedes albopictus* implanté et actif

N

0 25 50
Kilomètres

*Direction Scientifique et Technique - Mission Veille Sanitaire*
*Réalisation : DST - Mission Développement et Système d'Information. C.L.*
*Source : Données GEOFLA®-IGN. Données EID Atlantique. Janvier 2018*

## RISQUE SANITAIRE

Le moustique tigre est capable de transmettre à l'homme les virus de la dengue, du chikungunya et du Zika. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (contractés sans voyage) en France métropolitaine représente un risque bien réel. Ainsi ont été identifiés, en 2010, deux cas autochtones de dengue et deux cas autochtones de chikungunya respectivement à Nice et à Fréjus, en 2013, un cas autochtone de dengue dans les Bouches-du-Rhône, en 2014, un foyer de 11 cas autochtones de chikungunya à Montpellier, en 2015 six cas autochtones de dengue à Nîmes et en 2017 deux foyers comptant 18 de chikungunya dans le Var

**En 2017, entre le 1er mai et le 30 novembre, en France métropolitaine**, 180 cas ont été confirmés :

- 15 cas de Zika,
- 137 cas de dengue,
- 24 cas de chikungunya,
- 4 flavivirus.

Sur la même période, **en Gironde**, 17 cas importés ont été confirmés :

- 4 cas de Zika,
- 11 cas de dengue,
- 2 cas de chikungunya ,

Pour qu'une transmission de ces virus ait lieu en France métropolitaine, plusieurs conditions sont nécessaires :

- la présence du vecteur,
- l'exposition du moustique au virus de la dengue, du chikungunya ou du Zika,
- une « naïveté » immunologique de la population humaine à ce virus, ce qui est le cas des métropolitains, très peu confrontés à ces virus.

L'exposition des moustiques tigres présents en France à ces virus est notamment possible lorsque des voyageurs, de retour de pays où ces maladies sont présentes (Antilles, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Océan Indien) reviennent infectés et se font piquer par des moustiques tigres locaux.
Après quelques jours, ces moustiques seront capables de transmettre à leur tour, sur le territoire métropolitain, le virus à une personne qui n'a pas voyagé à l'occasion d'une autre piqûre.

**Attention, le Zika se transmet aussi par voie sexuelle.**

**Dans le cas de Zika, le moustique tigre n'est pas le seul vecteur de la maladie : elle peut se transmettre lors de rapports sexuels.** Cette transmission sexuelle peut se produire jusqu'à plusieurs semaines après le début de l'infection.
Il est recommandé aux personnes en retour de voyage dans une zone à risque, même en l'absence de symptômes, **d'utiliser un préservatif lors de rapports sexuels**. Les connaissances actuelles de la transmission du Zika témoignent d'une contamination possible **jusqu'à trois mois après le retour** d'une zone de circulation active du virus.
Le Haut Conseil de la Santé Publique sur la transmission sexuelle du Zika recommande en particulier aux **femmes enceintes, des rapports protégés avec des partenaires de retour de zones de circulation du Zika pendant toute la durée de la grossesse** pour limiter les risques d'infection pouvant mettre en danger l'enfant à naître.

# Des gestes simples pour se protéger efficacement

***Aedes albopictus* est un moustique particulièrement nuisant qui pique de jour (principalement à l'aube et au crépuscule) et préférentiellement l'homme.**

**Il n'existe pas de vaccin contre la dengue, le chikungunya et le Zika.**

**Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de lutter contre sa prolifération. Dans ce cadre, la mobilisation de la population est primordiale. En effet, chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.**

## Eviter la prolifération des moustiques potentiellement vecteurs de ces maladies

**Se protéger, c'est d'abord éliminer les gîtes d'accueils potentiels du moustique.** Il est important de souligner que les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

### Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :** petits détritus, encombrants, pneus usagés (vous pouvez les remplir de terre si vous ne voulez pas les jeter), déchets verts.
- **Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine**, ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleur, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées** et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- **Couvrir les réservoirs d'eau** avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins.
- **Couvrir les piscines hors d'usage** et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau stagnante (eau de Javel, galet de chlore).

**Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes, il faut :**

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- entretenir votre jardin.

**Ces gestes simples réduisent de 80% le risque de présence du moustique à proximité du domicile, et donc de piqûre.**

**Le moustique tigre se déplace peu. Celui qui nous pique est né chez nous. C'est donc à chacun d'entre nous d'être vigilant pour détruire les larves.**

Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ? Parce qu'ils y trouvent :

- de la nourriture pour le développement de leurs œufs, en nous piquant,
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes,
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.

## Se protéger contre les piqûres de moustiques pendant et en revenant d'un voyage en zone à risque

**La prévention individuelle passe par l'utilisation de moyens de protection physiques et chimiques**

La dengue, le chikungunya et le Zika se transmettent d'homme à homme principalement par l'intermédiaire de moustiques du genre *Aedes*. Lors d'une piqûre, le moustique prélève le virus sur une personne infectée. Après un délai d'incubation chez le moustique de l'ordre de quelques jours et à l'occasion d'une autre piqûre, le moustique peut transmettre le virus à une personne saine.

Les personnes se rendant dans des zones où circulent les virus du chikungunya, de la dengue ou du Zika, c'est à dire dans l'ensemble des zones tropicales (cf BEH hors-série 31 mai 2016 Recommandations au voyageurs) comme actuellement dans de nombreux pays d'Amérique latine, les Antilles françaises, la Guyane et l'Océan Indien, doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place mais également à leur retour si elles résident dans les départements où le moustique est implanté. L'objectif est de prévenir l'introduction et la transmission de ces maladies en métropole.

L'*Aedes* a une activité principalement diurne avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée.
**C'est donc dans la journée qu'il faut se protéger.**

### Pour se protéger des piqûres, il faut :

- **Porter des vêtements longs et protéger les pieds et chevilles,** ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres.
  L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection (avantages : persistance du produit, coût et sécurité d'emploi puisque le contact avec la peau est fortement réduit).

- **Utiliser des répulsifs cutanés,** ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer (à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps, à l'exception des muqueuses et des lésions cutanées étendues), visage compris, durée de la protection entre 6 à 12 heures selon la concentration du produit et de la température extérieure, à renouveler en fonction de la transpiration ou des bains et des douches, l'utilisation de crèmes solaires diminue l'efficacité de protection des répulsifs et réciproquement).
  Des précautions d'emploi sont à respecter notamment chez l'enfant et chez la femme enceinte. L'emploi de moustiquaires de berceau est le moyen prioritaire de protection efficace des jeunes enfants et la protection par le port de vêtements couvrants est particulièrement recommandée. La liste des répulsifs anti-moustiques est disponible sur www.social-sante.gouv.fr/repulsifs-moustiques

- **Dans l'habitat**, il est possible d'équiper portes et fenêtres de **moustiquaires** afin de réduire la présence de moustiques. Cette barrière physique peut être complétée par le traitement systématique, à l'aide **d'insecticides,** des rideaux de portes, voilages, fenêtres et séparations intérieures ainsi que par l'utilisation de **répulsifs domestiques** comme les diffuseurs électriques. Les **tortillons fumigènes** ne doivent être utilisés qu'à l'extérieur (à éviter en présence de personnes sensibles : nourrissons, jeunes enfants, personnes souffrants d'asthme…). Les moustiques n'aimant pas les endroits frais, la climatisation est également un bon moyen de protection individuelle.

## Éviter les piqûres de moustiques de retour d'un voyage en zone à risque, c'est protéger la santé de notre entourage

**Pour plus d'informations, vous pouvez demander conseil à votre pharmacien ou à votre médecin.**

# Les acteurs impliqués dans la surveillance renforcée du moustique tigre en Gironde

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, Santé Publique France et sa cellule d'intervention en région (Cire), la Préfecture de la Gironde, le Département de la Gironde, l'EID Atlantique, les communes et les professionnels de santé du département se mobilisent pour lutter contre la prolifération du moustique tigre.

Le département de la Gironde est classé dans la liste des départements où le moustique constitue une menace pour la santé des populations. La Direction Générale de la Santé a par ailleurs placé la Gironde au niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika qui en comporte 6 :

**Niveau albopictus 0**
0a absence d'*Aedes albopictus*
0b Présence contrôlée *d'Aedes albopictus*
**Niveau albopictus 1 (niveau actuel de la Gironde)**
*Aedes albopictus* implanté et actif
**Niveau albopictus 2**
*Aedes albopictus* implanté et actif et présence d'un **cas humain autochtone confirmé** de transmission vectorielle de chikungunya, dengue ou Zika
**Niveau albopictus 3**
*Aedes albopictus* implanté et actif et présence d'un **foyer de cas humains autochtones**
(définition de foyer : au moins 2 cas groupés dans le temps et l'espace)
**Niveau albopictus 4**
*Aedes albopictus* implanté et actif et présence de **plusieurs foyers de cas humains autochtones**
(foyers distincts sans lien épidémiologique ni géographique entre eux)
**Niveau albopictus 5**
*Aedes albopictus* implanté et actif et épidémie
5a **répartition diffuse de cas humains autochtones** au-delà des foyers déjà individualisés
5b **épidémie sur une zone élargie avec un taux d'attaque élevé** qui dépasse les capacités de surveillance épidémiologique et entomologique mises en place pour les niveaux antérieurs et nécessite une adaptation des modalités de surveillance et d'action.

Ce passage au niveau 1 entraîne la mise en place d'une déclinaison départementale du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika.

## Les acteurs concernés par la mise en œuvre de ce plan

- **Le préfet est responsable de la définition des actions de lutte contre les moustiques**

L'arrêté préfectoral du 30 avril 2018 relatif à la surveillance et à la lutte en Gironde contre les moustiques invasifs potentiels vecteurs de maladie entérine la déclinaison départementale du plan national.

Une cellule départementale de gestion, placée sous l'égide du préfet, permet la coordination de tous les acteurs impliqués dans la surveillance et la lutte contre le moustique-tigre.

- **L'Agence régionale de santé assure l'organisation du signalement des cas suspects probables et confirmés de chikungunya, de dengue et de Zika dans le cadre de la surveillance épidémiologique coordonnée par Santé publique France.**

L'ARS assure l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants potentiels du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale), pour la mise en œuvre du signalement accéléré des cas suspects importés probables et confirmés de chikungunya, de dengue de Zika. Une information sera également adressée aux pharmaciens plus particulièrement sur les moyens de protection individuelle.

Dans le cadre du plan départemental, l'ARS recevra et validera les signalements en s'appuyant sur la cellule d'intervention en région de Santé Publique France (Cire). Elle suivra ensuite les demandes de confirmation biologique. Elle réalisera une investigation épidémiologique et s'assurera que les **mesures de protection individuelle** pendant la période virémique (période où le malade peut potentiellement infecter le moustique en cas de piqûre) des malades dont le signalement a été validé ont été recommandées. Elle **signalera** tout cas potentiellement virémique en Gironde à l'EID Atlantique, pour mise en œuvre de l'enquête entomologique et des actions de lutte anti-vectorielle adéquates.

- **Le Conseil départemental de la Gironde finance la totalité de la surveillance de l'*Aedes albopictus* et de la lutte anti vectorielle sur l'ensemble du département qu'il a confiées à l'EID Atlantique**

A la suite de la confirmation de l'implantation du «moustique tigre» en Gironde, le **Département** finance la mise en œuvre des dispositifs de surveillance renforcée du moustique *Aedes albopictus* et de lutte anti vectorielle sur l'ensemble de la Gironde qu'il a confiés EID Atlantique.

Cette lutte anti vectorielle s'exerce concomitamment avec la démoustication de confort qui est mise en place par le Département depuis 1978 dans le respect des écosystèmes existants. A ce titre, les dépenses sont assurées par moitié par le Conseil **départemental**, l'autre moitié étant à la charge des communes. **En 2018, ce sont 35 communes qui sont concernées par ce dispositif**.

**Ainsi, pour l'ensemble de ces dispositifs, en 2017, le Département a versé à l'EID Atlantique 1 002 100€, dont 175 200€** affectés à la surveillance et à la lutte contre *Aedes albopictus.*

- **L'Etablissement public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique (EID Atlantique)**

L'EID est l'organisme de droit public désigné dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2017 relatif à la surveillance et à la lutte en Gironde contre les moustiques invasifs potentiels vecteurs de maladie. Il assure à ce titre la surveillance de la progression géographique de l'implantation d'*Aedes albopictus*. Cette surveillance se traduit par la mise en place de pièges pondoirs sur les territoires non colonisés autour de différents sites à risque d'introduction : aires de stockage de pneus usagés et importés, aires de services d'autoroute et de ferroutage, grands axes routiers provenant de départements colonisés, d'Espagne, etc. Par ailleurs l'EID Atlantique assure une veille entomologique basée sur un dispositif de recueil des signalements et d'identification du moustique *Aedes albopictus*. En cas de détection d'*Aedes albopictus*, l'EID Atlantique est chargé de la mise en œuvre d'enquêtes entomologiques et le cas échéant de traitements. Les objectifs sont de limiter la densification et l'expansion d'*Aedes albopictus* et d'agir autour des cas suspects importés, des cas probables ou confirmés pour éviter l'apparition des cas autochtones.

L'EID Atlantique est ainsi chargé d'assurer la gestion du réseau de pièges pondoirs afin de :

- connaître **l'évolution de l'implantation** du moustique,
- évaluer le **degré d'implantation** du moustique dans la zone d'implantation connue,
- assurer une **veille et un conseil auprès du public concernant l'identification à la demande**.

# Les maladies : chikungunya, dengue, Zika

## La transmission de la dengue, du chikungunya et du Zika

Le moustique **n'est pas, en lui-même, porteur du virus** de la dengue, du chikungunya ou du Zika**. Il ne peut le transmettre que s'il a piqué, au préalable, une personne déjà infectée.**
Dans le cas du **Zika,** la maladie peut également se transmettre **par voie sexuelle** *(cf. page 9)*

**Il n'y a pas, actuellement, d'épidémie de chikungunya, de dengue ou de Zika en France métropolitaine.**

Le moustique tigre étant implanté et actif en Gironde et des personnes ayant séjourné dans des zones où ces maladies sévissent pouvant revenir infectées, il faut prendre les mesures de protection collective et individuelle (voir des gestes simples pour se protéger efficacement) nécessaires pour limiter la prolifération des moustiques et prendre en charge les personnes qui seraient susceptibles d'être infectées pour prévenir toute épidémie.

### Comment se manifeste la dengue ?

La dengue est une maladie virale transmise par la piqûre des moustiques du genre *Aedes* (moustique tigre). La dengue provoque de fortes fièvres accompagnées de maux de tête, de courbatures et d'une sensation de fatigue. Si dans la majorité des cas il n'y a pas de complications, la maladie peut cependant évoluer vers des formes sévères (dengue hémorragique en cas d'infections répétées).
**Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique de la dengue, ni de vaccin.**
La prise en charge est donc centrée sur la surveillance et les traitements symptomatiques pour soulager la douleur et la fièvre. L'aspirine est toutefois contre indiquée par son action anti-agrégeante plaquettaire, elle peut aggraver la situation.

### Comment se manifeste le chikungunya ?

Le chikungunya provoque de fortes fièvres accompagnées de maux de tête. La fièvre élevée apparaît brutalement accompagnée de douleurs articulaires pouvant être intenses, touchant principalement les extrémités (poignets, chevilles, phalanges). L'évolution est le plus souvent favorable, sans séquelle, mais elle peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des arthralgies (douleurs articulaires) persistantes. L'immunité acquise est durable.
**Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique, ni de vaccin.** Le traitement est symptomatique (anti-douleurs, médicaments contre la fièvre).

### Comment se manifeste le Zika ?

Suite à la piqûre de moustique, ou après un rapport sexuel non protégé avec une personne infectée, les symptômes apparaissent après un temps d'incubation allant de 3 à 12 jours. La majorité des personnes infectées par le virus (on estime 70 à 80 % des cas) ne développent aucun symptôme. Dans sa forme classique, le virus peut provoquer un syndrome pseudo-grippal et des éruptions cutanées possiblement prurigineuses avec ou sans fièvre, des douleurs articulaires, des douleurs musculaires, des conjonctivites, des maux de têtes, et des œdèmes des mains et/ou des pieds. La plupart des cas ne justifient pas d'hospitalisation.
**Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique, ni de vaccin.**
Le traitement est avant tout symptomatique (traitement de chacun des symptômes) et repose notamment sur la prise d'antalgiques (comme le paracétamol), et le repos. L'utilisation d'aspirine est fortement déconseillée en raison des risques de saignement.
Il est important de consulter un médecin en cas de signes évocateurs, **tout particulièrement pour les femmes enceintes** compte-tenu du risque de complication chez l'enfant à naître.

# Une campagne d'information à diffuser largement

## Des supports grand public

**Une affiche, une carte postale, des bannières web, un article clé en main et une check-list pour prévenir la prolifération des moustiques chez soi** sont téléchargeables sur le site de l'ARS en cliquant ici.

**Des exemplaires** seront édités mis à disposition des mairies, médecins généralistes, pharmacies et laboratoires d'analyses des communes les plus concernées par le moustique tigre dans les départements en niveau 1 (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Corrèze).

## Un kit pédagogique pour l'information des enfants et de leurs enseignants

Une action de médiation pédagogique et de prévention à destination des enfants du cycle 3 est lancée par l'ARS en partenariat avec Cap Sciences, le Rectorat et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Gironde.

Ce projet éducatif favorise la découverte du vivant, éduque au développement durable et inscrit les élèves dans une démarche citoyenne.
Ce dispositif expérimental proposé en 2017 à une vingtaine de classe de Gironde est déployée sur l'ensemble de la Gironde en 2018.

## Des supports voyageurs

**Une affiche, un flyer et un dépliant spécifique pour les voyageurs** sont téléchargeables sur le site de l'ARS en cliquant ici
Ces supports vont être transmis aux **aéroports et ports** des départements en niveau 1 ainsi qu'aux **centres santé des voyageurs**.

## Une information aux professionnels de santé

L'ARS va informer spécifiquement les professionnels de santé des départements en niveau 1 (établissements de santé, médecins, pharmaciens, pédiatres, laboratoires) en leur associant les supports de communication ainsi que des informations spécifiques pour la prise en charge des patients.

## Des informations en ligne sur les sites internet

- de l'ARS : www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr
- des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr
- du Département de la Gironde : www.gironde.fr
- de l'EID Atlantique : www.eidatlantique.eu

## En savoir plus sur la dengue, le chikungunya et le Zika

- Ministère des affaires sociales et de la santé :
- Zika : http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/virus-zika
- Chikungunya: http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/chikungunya
- Dengue : http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/la-dengue-information-et-prevention
- Santé publique France : www.santepubliquefrance.fr